

Le Courriel d'information

n°316 – Vendredi 22 mars 2002.

L'AGCS CONTRE L'ENSEIGNEMENT

La virginité des businessmen

Par Russel Mokhiber et Robert Weissman
Traduction : Stan Gir, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Allons faire un tour à Washington pour voir si le scandale d'ENRON a quelque peu limité la main mise des grandes compagnies US sur la capitale de notre pays (la réponse est non bien sur …)

Hier, à la maison blanche, le Président Bush annonçait un plan en 10 points destiné d'après lui à « responsabiliser les sociétés et à protéger les actionnaires US ». Evidemment il n'en sera rien ... En fait, une analyse rapide montre que le Gouvernement Fédéral a déjà le pouvoir de réaliser les propositions de Bush. Aucune nouvelle loi n'est nécessaire... Il suffit d'en avoir la volonté.

Même la plus radicale des idées de Bush (Les PDG et autres dirigeants coupables d'abus de pouvoir devraient se voir déchus de leur droit d'assumer quelques positions de responsabilité que ce soit dans une société quelconque) fait déjà partie des sanctions susceptibles d'être appliquées par la SEC, maintenant même, sans aucune nouvelle loi. Toutefois, étant donné que le flic n°1 responsable de la lutte contre la fraude sur les actions à Washington est l'avocat n°1 des firmes de révision comptable - c'est à dire le Président de la SEC Harvey Pitt - nous pouvons en conclure qu'il n'existe aucune volonté dans ce sens et que, par conséquent, cette proposition en 10 points de Bush n'améliorera en rien la « responsabilité des sociétés ».

Il ne s'agit seulement que d'un rideau de fumée...

Souvenons-nous que lorsque le Secrétaire au Trésor de Bush Paul O'Neill proposait le mois dernier que les dirigeants de sociétés soient tenus responsables pour leurs négligences et leurs malversations, on l'a gentiment renvoyé...

Pourquoi ?

Alors qu'on lui demandait pourquoi la proposition de O'Neill avait été descendue en flamme, un haut fonctionnaire de l'administration a simplement répondu aux journalistes hier à la Maison Blanche : « Les hommes d'affaire peuvent protester, quand vous investissez dans une société dans laquelle un dirigeant fait une erreur, une erreur de décision, personne ne désire que ce risque soit couvert - (traduction : on ne peut pas rendre un dirigeant responsable pour une erreur qu'il a faite dans le cadre de la règle sur « les décisions en affaires ») - et nous faisons très attention de rester en dehors de ce genre de questions et à laisser aux investisseurs la responsabilité des choix qu'ils font en affaires... »

Non ce n'est pas une erreur de frappe. Sur la transcription de la Maison Blanche il est bien écrit "responsabilité ".

Traversons maintenant la rue jusqu'à l'annexe du Département du Trésor où le Bureau du Contrôle des Actifs Etrangers (OFAC) dirige depuis des années une espèce de racket à la protection en faisant respecter la loi contre les sociétés qui violeraient le « Décret contre le Commerce avec l'Ennemi » permettant ainsi à ces sociétés de régler ces poursuites pour quelques milliers de Dollars, et cela sans jamais en informer le public.

Depuis la semaine dernière, c'est à dire jusqu'à ce que suite à un procès que nous avions intenté un an avant, l'OFAC commence à publier les documents détaillés sur 100 à 150 cas de ce genre entre 1998 et 2000.

Mais même ainsi, le Département du Trésor a déclaré qu'il n'informerait pas régulièrement le public sur l'identité de nos grandes compagnies « faisant des affaires avec l'ennemi ».

Et maintenant, allons à l'autre bout de la ville à la « Commission des Condamnations », où l'on fête le dixième anniversaire des directives sur les condamnations pour délit en droit des sociétés.

Ce projet date de 1991 et se base sur l'approche classique « carotte / bâton ». Si une société qui a un bon programme « éthique », un n°800 pour les arbitres de touche, un contrôleur de combine musclé et, malgré tout cela, fait quand même l'objet d'une condamnation, le juge serait plus indulgent à l'égard de cette « bonne » compagnie délinquante. Si une compagnie n'avait pas une forte politique éthique et violait délibérément la loi, le juge serait plus sévère à l'égard de cette « mauvaise » compagnie délinquante.

Le résultat de cette directive c'est qu'il y a maintenant 800 sociétés avec des « contrôleurs éthiques ». Ces contrôleurs ont d'ailleurs leur groupement professionnel : L'Association des Contrôleurs Ethiques.

Ces « Directives » ont-elles pour autant fait diminuer les délits en matière de droit des sociétés ? Nous en doutons...

La Commission US des Condamnations a déclaré qu'elle voulait connaître la réponse et à cet effet annoncé la création d'un jury ad-hoc, composé de 15 membres, chargé d'enquêter sur ce sujet.

Mais tenez-vous bien... 12 des 15 membres de ce panel sont des avocats chargés de la défense

de ces compagnies délinquantes ou autres du secteur des affaires…

Pourquoi n'y a-t-il pas un seul représentant des intérêts du public ? Pourquoi aucun magistrat responsable de la poursuite des sociétés coupables ? Pourquoi aucun expert juridique critique de l'Influence des sociétés sur la démocratie ?… (tout est vraiment bien « en mains »)

Allons vers la colline du Capitole où le Représentant Dennis Kucinich (Démocrate Ohio) présente un projet de décret instituant un « Bureau Fédéral de Révision des Comptabilités ».

Actuellement, les sociétés engagent leurs propres réviseurs comptables. Si celui-ci trouve une erreur et essaye de la corriger, la société a légalement le droit de le renvoyer et d'en engager un autre plus à ses goûts. Le Décret Kucinich exigerait que les sociétés cotées en bourse se voient assigner un réviseur comptable officiel par le Bureau Fédéral d'Audit. C'est là l'une des réformes proposées ces derniers mois qui auraient une chance d'éviter les futurs cas « ENRON ». Et pourtant, à la conférence de presse lors de laquelle Kucinich a présenté son projet, il n'y avait que deux reporters et aucun supporters.

Les démocrates qui au même titre que les républicains trempent dans la culture de l'argent et des affaires, considèrent le projet Kucinich une question beaucoup trop brûlante pour eux… Raison : une telle solution priverait les sociétés de révision comptable de millions de dollars qui iraient à l'administration fédérale.

Continuons maintenant le long de l'avenue de Pensylvanie jusqu'au batiment « J E Hoover » où le FBI, le Bureau Fédéral d'Enquêtes est sur le point de publier son « Rapport Annuel sur le Crime aux Etats Unis ». Si nous nous basons sur les éditions antérieures de ce document, il nous renseignera amplement sur toutes sortes d'agressions sur la voie publique mais ne mentionnera rien de la vague de crimes et de violences dont les sociétés se sont rendues coupables dans l'ensemble du pays. Et cela en dépit du fait reconnu que la criminalité des compagnies est bien plus préjudiciable à la société civile que tous les autres crimes de droit commun mis ensembles.

Dans la haute ville, vers le corridor de la « K-Street », vous trouverez des milliers de lobbyistes de sociétés appliqués diligemment jusque tard dans la nuit à s'assurer que les énergies citoyennes qui ont pu se trouver libérées par le séisme ENRON soient maintenues dans des limites acceptables…

Après tout ça, les Businessmen peuvent clamer leur virginité et leur innocence.

Russell Mokhiber rédacteur en chef de " Corporate Crime reporter " Washington dc Robert Weissmann rédacteur en chef de " Multinational Monitor " Washington dc http://www.essential.org/monitor Co-auteurs de Corporate Predators : the hunt for mega-profits ,and The Attack on Democracy (Monroe, Maine: common courage Press,1999; http://www.corporatepredators.org

La campagne dette

Par Eric Toussaint et Arnaud Zacharie

La campagne internationale en faveur de l'annulation de la dette du Tiers Monde est aujourd'hui centrale au sein du mouvement altermondialiste. Forte de la plus grande pétition de l'histoire de l'humanité (24 millions de signatures collectées entre 1998 et 2000), elle rassemble des mouvements hétéroclites éparpillés sur tous les continents.

Si la problématique de la dette du Tiers Monde n'est pas neuve (la crise de la dette actuelle prend son origine dans le défaut de paiement décrété par le Mexique en août 1982), il aura fallu plusieurs années pour former un réseau international d'une telle envergure. Dans le Tiers Monde, la campagne pour le non-paiement de la dette extérieure a pris, entre 1982 et 1990, un caractère populaire et massif en Amérique latine, continent le plus touché par la crise. De nombreuses organisations syndicales et paysannes latino-américaines ont tenté de promouvoir une solidarité continentale appuyée par Fidel Castro . En 1985, le président du Pérou, Alan Garcia, décide de limiter à 10% des revenus d'exportation le remboursement de la dette. Les Etats-Unis réussissent à l'isoler et à le déstabiliser. Finalement, les gouvernements latino-américains n'eurent pas la volonté de constituer un front latino-américain pour le non-paiement. Dans la deuxième moitié des années 80, en Afrique subsaharienne, des voix de plus en plus nombreuses se sont fait entendre pour exiger l'arrêt des remboursements. Thomas Sankara, le jeune président du Burkina Faso, proposa lors d'une réunion de l'OUA à Addis-Abeba de constituer un front africain pour l'annulation de la dette. Après son assassinat, on

ne trouvera pas un seul chef d'Etat africain pour faire avancer ce combat.

Au Nord, certaines organisations ont fait office de pionnières, telle l'AITEC à Paris, qui a abordé le sujet dès 1983, ou le CADTM en Belgique, qui a poursuivi à partir de 1990 la campagne "Ca suffat comme ci" lancée lors du G7 de 1989 à Paris. Plusieurs livres écrits par Susan George ont eu une influence non négligeable pour renforcer le mouvement dans sa phase initiale.

La campagne internationale a pris un nouvel élan à la fin des années 90, avec le lancement de la campagne Jubilé 2000 (avec le soutien de l'Eglise catholique et des Eglises réformées). En mai 1998, lors du G8, à Birmingham, 70.000 Britanniques manifestent pour l'annulation de la dette des pays pauvres à l'appel de Jubilé 2000 Grande Bretagne.

En 1999, à Johannesburg, la campagne Jubilé Sud est officiellement fondée. Son siège est aux Philippines et elle regroupe des organisations de tous les continents du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine), coordonnées par pays et par continents. D'autres réseaux se créent dans plusieurs pays du Nord, notamment en France avec la campagne "Dette et Développement", qui regroupe des ONG, des syndicats et des associations comme ATTAC. En Espagne, s'est constitué en 1999 le Réseau Citoyen pour l'Abolition de la Dette Extérieure (RCADE) qui a organisé un referendum pour l'annulation de la dette avec la participation de plus d'un million de votants le 12 mars 2000. Le réseau CADTM s'est également développé à la fois au Nord (Belgique, France, Suisse) et au Sud (notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale ainsi qu'au Maghreb). Ces réseaux se rencontrent lors de séminaires communs (comme à Amsterdam en avril 2000 ou à Bruxelles en décembre 2001), de conférences internationales (comme à Bangkok et à Genève en 2000, à Dakar en décembre 2000, à Gênes en juillet 2001, à Liège en septembre 2001 ou à Porto Alegre notamment à l'occasion du Tribunal des Peuples contre la Dette en février 2002), ou de manifestations (notamment lors des sommets du G7 et des Assemblées générales des IFI). Plusieurs réseaux ont accompli un effort de convergence systématique. Des débats traversent le mouvement : l'annulation doit-elle être inconditionnelle ou non ? Jubilé Sud, le CADTM et la RCADE pensent que oui ; tandis que plusieurs campagnes Jubilé 2000 de pays du Nord (Grande-Bretagne et Allemagne, e.a.) et certaines dans le Sud (Pérou par exemple) défendent les conditionnalités. Autres sujets de débats : faut-il accompagner de manière critique la nouvelle stratégie du FMI et de la Banque mondiale ou faut-il s'y opposer ? Faut-il annuler la dette externe publique de l'ensemble du Tiers Monde ou seulement d'une partie d'entre eux (les plus « pauvres ») ?

A partir de 1999, le poids des mouvements du Sud a progressivement augmenté. De grandes mobilisations se sont déroulées au Pérou (1999), en Equateur (1999-2001), au Brésil (septembre 2000), en Afrique du Sud (1999-2000) ... Mais la campagne ne se limite pas à des réseaux tournés spécifiquement sur la question de la dette. La synergie est permanente, vu les passerelles évidentes existant entre les différents thèmes, avec des réseaux actifs sur les questions des marchés financiers, des IFI ou de l'OMC. Ainsi, l'annulation de la dette du Tiers Monde est une revendication centrale de la plate-forme internationale du mouvement ATTAC ; les organisations comme 50 years is enough (USA), Bretton Woods Project (GB) ou Agir Ici (France) sont logiquement en faveur de l'annulation de la dette, vu qu'elle est responsable des plans d'ajustement du FMI et de la Banque mondiale contre lesquels elles luttent ; le mouvement paysan international Via Campesina (70 millions de paysans membres, dont le siège est au Honduras) combat également la dette ; la Marche Mondiale des Femmes a repris la revendication ; les grandes confédérations syndicales internationales CISL et CMT apportent leur soutien ; enfin, des réseaux actifs sur le commerce international, tel Focus on the Global South, défendent l'annulation de la dette, dans la mesure où celle-ci est utilisée comme moyen de chantage par les créanciers pour imposer aux débiteurs l'ouverture maximale de leur économie.

Eric Toussaint – Arnaud Zacharie (CADTM)
Plus d'info sur le site CADTM (Français/English/Castillano/Dutch) : http://users.skynet.be/cadtm
Autres sites :
Jubilee South : www.aidc.org.za
Red Ciudadana para la Abolicion de la Deuda Externa: www.debtwatch.org
Plate forme Dette et Développement France : www.dette2000.org
ATTAC : www.attac.org

Les implications de l'AGCS pour l'enseignement supérieur

Par Internationale de l'Education

Depuis 1996, L Accord général sur le commerce des services (AGCS) s est étendu à l éducation et plus particulièrement au secteur de l enseignement supérieur. Aujourd hui ce sont 38 pays membres de l Organisation mondiale du commerce (OMC) qui ont donné leur accord pour libéraliser au moins un secteur de leur système éducatif. Sur ces 38 pays, la moitié se sont engagés pour au moins quatre des cinq secteurs identifiés par la classification de l AGCS. Ils se sont donc engagés à réduire, voire supprimer, les obstacles pour les fournisseurs étrangers d éducation. Quatre pays sont en pointe : l Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle Zélande et le Royaume Uni.

Le conseil de l OMC sur le commerce des services s est réuni à deux reprises à l automne 2001 et se réunira de nouveau en mars 2002. Les pays membres de l OMC ont jusqu au 30 juin 2002 pour mettre au point leurs revendications vis à vis d autres pays et jusqu au 31 mars 2003 pour indiquer les aspects qu ils sont prêts à libéraliser. A ce jour l Australie, la Nouvelle Zélande et les USA ont soumis de nouvelles propositions de négociation multilatérale, principalement pour le secteur de l enseignement supérieur. Ceci est à rapprocher du fait que les services d éducation dans ces trois pays sont respectivement le troisième, le quatrième et le cinquième « fournisseurs de services ».

Bien que le secteur de l enseignement supérieur soit « internationalisé » depuis fort longtemps, la mondialisation et l extension de l AGCS au secteur de l éducation ont considérablement modifié l environnement dans lequel évoluent les établissement d enseignement supérieur. Dans un contexte de mobilité croissante des personnes, des capitaux et des savoirs d une part et d autre part face à la très forte augmentation de la demande d enseignement supérieur, les nouvelles technologies créent aujourd hui des opportunités permettant d étendre l offre de services éducatifs.

Les personnels académiques, au travers de leurs organisations, les étudiants et les représentants des institutions d enseignement supérieur se mobilisent actuellement pour analyser l impact de l AGCS et pour attirer l attention des autorités, voire de l opinion publique, sur un certain nombre de dérives.

Contre la marchandisation de l éducation

Pour l Union européenne des syndicats étudiants ESIB « la notion selon laquelle l éducation est un produit commercialisable avec les mêmes règles que n importe quelle marchandise est inacceptable. » Pour l organisation étudiante, il est impératif que le droit à l éducation en général et l accès à l enseignement supérieur, en particulier, ne soit pas réglementé par les forces du marché.

Du côté des institutions d enseignement supérieur, quatre organisations ont émis la Déclaration conjointe sur l enseignement supérieur et l AGCS. [voir http://www.attac.org/nonewround/omc/omc09.htm le document publié à l occasion de Doha] Se référant à la déclaration de l UNESCO de 1998, largement ratifiée, le texte rappelle « la raison d être de l enseignement supérieur est de servir l intérêt public et qu il ne constitue pas une marchandise ». Il insiste également sur la nécessité de développer des règles internationales et d aider les pays en développement à développer et à améliorer leurs systèmes nationaux plutôt que de les affaiblir par l imposition de « modèles extérieurs ».

Le dernier congrès de l IE s est évidemment penché sur les implications de la marchandisation de l éducation. La résolution issue de la table ronde sur les nouvelles technologies y fait référence voir www.ie-ie.org, mais le congrès a également adopté une résolution particulière sur l enseignement transfrontière qui sera mise en oeuvre par une Task Force spécifique. Des organisations affiliées de l IE ont mené un certain nombre d études et de recherches qui indiquent que s il est difficile « de prédire statistiquement l impact de la libéralisation, en particulier lorsqu elle est distincte de la commercialisation, il est possible d en distinguer les tendances. »

Pour un certain nombre de gouvernements et de technocrates, l éducation « échapperait » à l AGCS en vertu de l article 1.3. Cet article ambigu prête à interprétation. Interpellé par l Association canadienne des professeures et professeurs d université (ACPPU), le cabinet juridique canadien Gotlieb & Pearson a estimé que l AGCS donne des définitions tellement larges d un certain nombre d expressions comme « commerce de services », « mesure gouvernementales » et « services », qu il permet à chaque « autorité gouvernementale » d interpréter à sa manière. Pour Tom Booth, président de l ACCPU, il est clair que « l opinion publique ne laisse aucun doute quant à l insuffisance des protections actuelles de l OMC pour l éducation. »



Selon l Association britannique des universitaires AUT), l AGCS entraine une réduction des fonds publics, une précarisation de l emploi, une réduction de l autonomie et du statut professionnels et une baisse de la qualité académique. L AGCS a par ailleurs un impact négatif sur la liberté académique, les droits de propriété intellectuelle et l accès des étudiants aux établissements d enseignement supérieur.

On notera en particulier le constat concernant la liberté académique : « insécurité, court terme, diminution de l autonomie professionnelle individuelle, pression en faveur de projets de recherche qui seraient attractifs pour les sponsors commerciaux, y compris la dissémination de leurs résultats par l enseignement ; et en fin de compte un phénomène de « dépendance » accentué par l AGCS qui sape sérieusement la liberté académique. »

Le rapport de l AUT attire également l attention sur les droits de propriété intellectuelle indiquant que le « travail accompli au service de fournisseurs commerciaux d enseignement deviendrait leur priorité, étant donné qu ils pourraient l exploiter à des fins commerciales. Dans le contexte de la prolifération des contrats à court terme, cela créerait des problèmes aux chercheurs qui iraient ensuite travailler dans une autre organisation. Ces derniers pourraient être poursuivis pour atteinte aux droits d auteur au cas où ils réutiliseraient le même matériel ou un matériel similaire. Ceci pourrait être étendu au matériel servant à la fois à la recherche et au cours. »

Toutes ces études et rapports montrent à quel point il est urgent de procéder à une sérieuse évaluation avant d aller plus loin. Aussi nous devons obtenir que l OMC et les pays membres mettent en oeuvre ces évaluations et qu en attendant, aucune nouvelle proposition de négociation ne soit déposée par les gouvernements auprès de l OMC.

Internationale de l Education
http://www.ie-ie.org
Trimestriel - Mars 2002.
Créée en janvier 1993, l IE rassemble 309 organisations nationales représentant 24,5 millions d enseignants, et autres employés de l éducation dans 157 pays ou territoires.

En France les solutions du Medef pour « moderniser » l université.

Par Jean-Paul Engélibert

Dans son discours de rentrée, prononcé le 4 octobre 2001, Jack Lang a affirmé son intention de « transformer en profondeur le statut des universitaires ». Il s appuyait pour cela sur un rapport pour « une nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants-chercheurs dans l enseignement supérieur français » remis par Eric Espéret, président de l université de Poitiers, qui contient de graves menaces pour la recherche et l enseignement universitaires.

Ses propositions concrètes ont sans doute peu d avenir à la veille des élections, mais ce texte demeure menaçant car ses orientations peuvent être reprises par le futur ministre, quel qu il soit. En effet – c est là son originalité et sa force – il adapte à l université les recettes de « gestion des ressources humaines » que les entreprises privées ont adoptées depuis vingt ans. D où son succès auprès d un ministère qui voit là l opportunité de « moderniser » une institution qu il dit volontiers « archaïque ». D où aussi sa véritable actualité. Après le départ d un ministre qui s était rendu impopulaire auprès de ses fonctionnaires en prétendant « dégraisser le mammouth », voici une tentative plus subtile de parvenir au même résultat. Ses recettes tiennent en trois termes : flexibiliser, contrôler, alourdir la charge de travail.

Flexibiliser. Un contrat individuel passé entre l enseignant-chercheur (ou l enseignant de statut second degré) et son établissement fixerait les missions et la charge de travail du salarié pour quatre ans. On peut s interroger sur la légalité d un tel contrat (comment s articulerait-il avec les statuts de la fonction publique ?). Mais l intention est claire : substituer une multiplicité de situations et d emplois différents, liés à des « missions » particulières, aux garanties uniformes qui protègent aujourd hui les universitaires, conformément aux règles de la fonction publique (un service identique pour tous les personnels du même statut sur tout le territoire, par exemple). Cette idée s inspire des États-Unis et de la Grande-Bretagne où toute norme a disparu. Ce processus y a débouché sur une commercialisation de l'éducation qui n est plus considérée comme un service public. L'étudiant est un client (et il paye) tandis que l'enseignant est évalué et rémunéré à la productivité. En Grande-Bretagne, un universitaire qui publie beaucoup voit son service d'enseignement allégé, alors qu'on alourdit celui d'un collègue peu prolifique pour le sanctionner. Dans un



même département, le nombre d'heures de cours peut varier, après la signature du contrat d'embauche ou son renouvellement, de un à trois, voire davantage. Plus largement, ce modèle est celui que le management moderne a imposé dans les entreprises privées depuis une vingtaine d'années et dont on connaît les effets sur les salariés.

Contrôler. Le but explicite du contrat est d'« instaurer une culture de projet avec des objectifs définis » (p. 41). Le rapport ne cache pas le revers de cette « culture » : le contrôle, baptisé « évaluation de l'atteinte des objectifs » grâce à la généralisation « de la pratique des rapports d'activité réguliers » (ibid.). Façon élégante de désigner une sur-réglementation locale chargée de pallier la suppression des règles nationales. De nombreuses questions doivent là aussi être posées : qui serait habilité à évaluer la manière dont un universitaire remplit sa mission d'enseignement ou ses tâches administratives ? Comment serait défini l'impact de cette évaluation sur le déroulement de sa carrière ? Comment ne pas voir tous les enjeux locaux levés par de telles pratiques : mise en concurrence des collègues, apparition de rapports hiérarchiques à tous les niveaux, soumission des activités d'enseignement et de recherche aux « objectifs » (fixés par qui ?)… Comme dans le privé, un contrat passé entre l'établissement et l'enseignant (comme si ces deux parties étaient égales!) effriterait des solidarités déjà bien mal en point et renforcerait l'individualisme. C'est ce qui s'observe depuis les années quatre-vingts dans les universités anglo-saxonnes et en France dans les entreprises sous le nom de « management par objectif ». La productivité des salariés est augmentée par la pression qui pèse sur chacun : celui qui ne remplit pas ses objectifs en est jugé responsable et est sanctionné, celui qui les remplit « prouve » qu'ils sont à la portée de tous. A la clé, sous couvert d'« autonomie » du travailleur, la faculté donnée aux petits chefs de faire peser les contraintes de la production sur chaque salarié pris individuellement et d'étouffer dans l'œuf toute protestation collective, puisque chacun est mis en concurrence avec ses collègues et sommé de montrer en permanence son « employabilité ».

Alourdir la charge de travail. Une des propositions les plus provocatrices du rapport est d'établir le service des universitaires à 1600 heures annuelles pour l'aligner sur le temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat. Cette définition abolit la spécificité du métier d'enseignant-chercheur et revient à supprimer la limite supérieure du service d'enseignement, fixé depuis 1984 à 192 h. Non seulement, elle fait l'impasse sur la réduction du temps de travail, mais elle vise à l'augmenter – en oubliant qu'en 1984, sous un gouvernement PS, les universitaires avaient accepté un accroissement considérable de leur service pour permettre l'augmentation des effectifs étudiants à moindre coût. Le rapport rappelle plusieurs fois que les enseignants agrégés et certifiés affectés à l'université doivent 384 heures de cours, considérant cette « référence nationale » au même titre que les 192 heures, consacrant au passage l'exploitation pérenne de personnels de statut second degré à l'université. La logique financière qui inspire ce rapport saute aux yeux : il s'agit de faire « travailler » plus les universitaires, qui comptent parmi les derniers salariés dont le travail reste inévaluable. La qualité des cours, leurs liens avec la recherche, l'autonomie du travail intellectuel sont des exigences qu'il occulte systématiquement. L'intérêt des étudiants n'est jamais pris en compte et même jamais mentionné. Si ces idées étaient appliquées, on verrait d'une part quelques établissements (ou filières) phares, bien dotés, former dans de bonnes conditions un petit nombre d'étudiants sélectionnés et d'autre part la majorité des universités (ou filières) transformées en collèges de premier cycle chargés de filtrer la piétaille des bacheliers. Un enseignement identique pour tous deviendrait alors pour longtemps hors de portée.

Ce rapport manifeste la pénétration des recettes du management des années 80 et 90 dans les universités. L'État-patron veut se donner les coudées franches pour « libéraliser » les conditions de travail des enseignants « protégés ». A moyen terme, on voit se profiler ce que les groupes de pression patronaux européens, l'OCDE et les sociaux-libéraux français souhaitent ou réclament pour l'enseignement supérieur : sa privatisation. C'est une des traductions de la volonté du gouvernement français de plier nos services publics aux règles d'airain de l'AGCS.

Ce rapport a suscité pour l'instant des réactions dispersées. Une pétition circule en ce moment dans les établissements. Un collectif d'universitaires « contre le contrat » organise une réunion à l'université Paris 9 le vendredi 22 mars à 12 h (amphi 6). Pour en savoir plus, lire la Déclaration conjointe sur l'enseignement supérieur et l'Accord général sur le commerce des services, disponible sur http://www.cpu.fr/Telecharger/declarationEUA.pdf. Par ailleurs, l'Agence de Modernisation des



Universités a organisé un colloque sur la Gestion des Ressources Humaines des Enseignants Chercheurs. Vous en trouverez un compte-rendu à l'adresse
http://www.cpu.fr/ActU/Actu.asp?Id=441&Inst=AMUE
Le rapport Esperet est disponible sur http://www.cpu.fr/Publications/Publication.asp?Id=177

Jean-Paul Engélibert

Education à vendre

Par Schuijlenburg
Traduction; Nathalie Abemonty, traductrice bénévole coorditrad@attac.org

" Il est fortement probable qu'il y ait un clash entre les initiatives de l'OMC et les principes de tous ceux qui tiennent à défendre l'existence d'un système d'enseignement public de qualité. " Education International.

" Université de Nike " a été inscrit avec une bombe de peinture au-dessus de l'entrée d'une université française, alors qu'un panneau, lui, indiquait le bâtiment " Bill Gates ". A Berlin, des étudiants qui occupaient en masse une université ont été violemment expulsés par une charge de la police qui s'est soldée par des centaines d'arrestations. En Italie, on a assisté à l'interruption d'une séance du sénat et en Espagne, à des ralliements massifs.

A travers toute l'Europe, des étudiants ont manifesté pour exprimer leur colère face aux réductions des dépenses consacrées à l'éducation. Pendant une semaine, des actions ont été menées pour dénoncer une attaque contre l'éducation qui ne touche pas seulement l'Europe mais toute la planète. Le temps fort de ces manifestations a eu lieu à Bruxelles où se tenait une réunion des dirigeants de l'union européenne fin décembre. L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) négocié par l'OMC véhicule une connotation négative depuis l'émergence d'un mouvement mondial de lutte contre l'injustice sociale qui remet en cause certains aspects de notre système et même de plus en plus notre système lui-même. Les télévisions du monde entier continuent de diffuser ces manifestations de colère qui ont eu lieu à Seattle, Prague, Gênes et Bruxelles. Ce mouvement, décrit comme un courant créé par " des jeunes de la petite bourgeoisie qui tentent de faire revivre les années 60 ", refuse de se saborder et noue des liens toujours plus étroits avec de plus en plus de citoyens et de travailleurs. Si ces liens se nouent c'est parce qu'il y a une prise de conscience de la menace que représente des accords comme l'AGCS.

L'éducation n'est pas la seule institution de notre société qui soit menacée par l'AGCS. Cet accord signé par l'élite mondiale menace la démocratie et les prérogatives des gouvernements à réguler et créer des normes, protéger les droits des travailleurs et les normes concernant la sécurité et l'environnement. Il presse les gouvernements de privatiser les services publics avec pour seule logique le profit, sans réelle considération pour les besoins du public. Et donc en quoi l'AGCS est-il une menace pour l'éducation ? Quel impact peut-il avoir sur la vie quotidienne des étudiants et des travailleurs du système scolaire ?

L'AGCS a été signé au cours des négociations du Cycle d'Uruguay de 1994. Il a été déterminant dans la tendance croissante vers une mondialisation de l'économie, alors que le nombre de multinationales ne cesse de décroître à travers le monde. Le néolibéralisme s'exprime par l'annihilation de " tous les obstacles au commerce " entre les pays et par la fin des interventions gouvernementales, même très subtiles, sur le marché. Le néolibéralisme reste dans la ligne droite des stratégies économiques catastrophiques qui ont sévi pendant les années 70 et 80. Il est le bâtard du monétarisme et du thatchérisme. Il préconise que le contrôle des importations qui permet de protéger les industries nationales soit supprimé et que l'impôt sur le revenu et sur les sociétés soit allégé pour les laisser respirer afin d'aider la croissance économique, d'attirer des investissements étrangers et de permettre aux pays les plus pauvres de rembourser les dettes écrasantes qu'ils ont vis-à-vis du FMI et de la Banque Mondiale. Cet argument repose sur la théorie du " trickle down " (théorie selon laquelle la richesse finit par profiter aux plus démunis) : les bénéfices engrangés par les entreprises vont créer des emplois, ce qui va finalement profiter à tout le monde. Seulement voilà, à qui profite réellement la mondialisation de l'économie ? Aux entreprises et à elles seules.

Flemming Larsen, le directeur du bureau européen du FMI, a admis lors d'un débat sur le néolibéralisme que " la plupart des pays les plus pauvres ont en fait régressé au cours des trente dernières années. Je crains que l'écart ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres ". Dans leur clip agit-prop Sleep Now in the Fire, Rage Against The Machine a parodié le jeu Qui veut gagner des millions en faisant apparaître

des candidats devant répondre à des questions sur les inégalités avec en arrière-plan des images des événements de Seattle. Les réponses pouvaient paraître absurdes, mais elles étaient vraies. Aux Etats-Unis, bastion du néolibéralisme, les bénéfices de la croissance économique ont été partagés encore plus inégalement qu'auparavant. Depuis la première vague d'attaques du néolibéralisme dans les années 70, 60% des foyers américains n'ont vu aucune augmentation de leur revenu réel. Quarante-cinq millions d'Américains n'ont pas de mutuelle, 12,5% d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté et le salaire minimum équivaut à 22% de celui de 1968. En 1980, les patrons des grands groupes industriels gagnaient 42 fois plus d'argent qu'un de leurs ouvriers moyens. En 1998, ils en gagnaient 419 fois plus. En Irlande, un des soi-disant modèles de réussite du néolibéralisme, le gouffre entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser alors que les politiques ont épousé la cause du " Tigre Celte ", invisible à tous sauf aux riches.

L'AGCS exige que la fourniture des services publics ne soit plus assurée par l'état et préconise sa reprise par des groupes transfrontières. La commission de l'union européenne a décrit l'AGCS comme étant " avant tout un instrument au service du profit ". Lors d'un débat autour de l'AGCS, David Kearns, le président de Xerox pour les Etats-Unis, a décrit comment " les entreprises devront complètement revoir leur stratégie qui devra être motivée par la concurrence et la discipline du marché, des notions inconnues des enseignants ". Les lobbyistes du commerce font valoir l'argument discutable selon lequel " les écoles fourniront un enseignement de meilleure qualité s'il est adressé à des clients qui paient pour ce service, comme n'importe quelle entreprise ". Le lobby industriel américain n'a de cesse de critiquer la " culture de paresse qui persévère dans le système éducatif européen où les étudiants se permettent de suivre des cours qui n'ont aucun rapport direct avec leur secteur d'activité. Ils suivent des cours qui n'ont aucune application pratique ". Les lobbyistes américains souhaitent un système d'enseignement inextricablement lié au marché et au profit. Les cours doivent répondre aux besoins du commerce et tout ce qui a trait au développement personnel doit être supprimé.

L'éducation représente un marché très lucratif avec un chiffre d'affaires total de 3 milliards de dollars par an. En Irlande, on a assisté à un développement rapide de structures d'enseignement privé et d'usines à bachotage pour les étudiants du secondaire. Ce ne sont là que des ersatz d'un système d'enseignement où le manque de financement pour construire des bâtiments pousse à une rationalisation stricte des lieux déjà existants à travers le système de points. Pour le grand capital, la privatisation de l'éducation est une opportunité très juteuse.

Un des obstacles majeurs à cette privatisation est " l'existence des monopoles gouvernementaux et des nombreuses subventions des infrastructures nationales ". Cela signifie que le système d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur est discriminatoire, obligeant le gouvernement à ne plus attribuer de subventions au secteur public à moins d'en attribuer également au secteur privé dans les même conditions. Devant le refus narquois du gouvernement d'augmenter véritablement les bourses ces dernières années, pensez-vous vraiment qu'il va l'étendre au privé ? Non, faut pas rêver.

Le secrétariat de l'OMC soutient que les opposants à l'AGCS font preuve d'une paranoïa et d'une appréhension injustifiées. Il déclare que l'Article 1, section 3B et C de l'AGCS protège les services publics. Cependant, la section B stipule que la privatisation des services " couvre tous les services marchands, quel que soit le secteur, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ". Peut-on en déduire que les services publics de base fournis par le gouvernement sont protégés ou seulement ceux au sein desquels il exerce une fonction comme l'armée ou la police ? La section C traite davantage de ces services exemptés : " Un service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental est un service qui ne doit être fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ". La contradiction entre ces deux arguments trahit les motivations qui sous-tendent l'AGCS. Il protège la police et l'armée qui maintiennent le statut quo et préservent les intérêts économiques des multinationales à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, alors qu'il laisse les services publics à la merci de ses prédateurs. En fait, il préconise la privatisation de l'éducation même là où il n'y a qu'une école privée. Partout où la marge de profit d'une entreprise est affectée par un service d'état, les soldats Tempête de l'OMC se mettront en marche pour imposer le nouvel ordre mondial du capitalisme régnant.

L'Irlande est représentée dans les négociations de l'AGCS par la commission de l'union européenne. Une fois que le gouvernement a

planifié la privatisation d une entreprise de services d état selon des engagements spécifiques, il a trois ans pour la retirer. S il fait usage de ce droit, il doit payer tout “ ajustement compensatoire nécessaire ” aux autres états membres qui représentent les intérêts de leur lobby industriel qui se trouve déstabilisé par la suppression soudaine d un marché. Si l un des états membres pense qu un autre état ne respecte pas l AGCS, la plainte est portée devant un corps de règlements des conflits. Un tribunal secret de bureaucrates se réunissant en session fermée s est souvent prononcé contre les actions menées pour la défense de l environnement, de la santé et d autres actions légales ayant pour objet la justice sociale. Le pays auquel il donne raison a le droit d entériner la décision au travers de sanctions économiques. L Article IV traitant des régulations intérieures exige qu elles “ n entravent pas inutilement le commerce des services ”. Il s agit d éradiquer la démocratie et de laisser la place aux tribunaux secrets de l OMC pour balayer les décisions prises démocratiquement au niveau national et ainsi pour préparer le terrain aux multinationales qui vont se disputer les bénéfices. Cet accord va largement renforcer le pouvoir d interférence de l OMC dans l exercice du pouvoir gouvernemental. Il ne s agirait plus que de transférer la délicate responsabilité de trouver l équilibre entre l intérêt général et les considérations commerciales des représentants des gouvernements élus aux tribunaux désignés ou aux commissions de l OMC.

L OMC admet que l application de l AGCS va entraîner une “ baisse de la fourniture des services, comme par exemple, le secteur de la santé où “ les cliniques privées sont tout à fait en mesure de débaucher un personnel qualifié des hôpitaux publics sans offrir le même panel de services aux mêmes groupes de population ”. Le comité de surveillance de la consommation Public Services International décrit le phénomène en ces termes : “ l élite pourra s offrir des soins fournis par des groupes privés transfrontières. Les autres devront se débrouiller avec ce qui restera du système public ”. Cela va entraîner encore plus d inégalités sociales.

Les pressions exercées par l AGCS pour une main-d œuvre plus mobile pouvant s adapter au chaos du marché libre entraînent une dégradation des normes et des formations. La privatisation de l éducation véhicule l idée que le travail est un coût et non un investissement dans la société. La tendance vers une mobilité croissante qui en découle peut entraîner une désintégration des syndicats, leur pouvoir reposant sur les travailleurs des services publics dont les emplois étaient alors stables, mais ne le sont plus. Ce phénomène accélère la chute des salaires et la baisse du niveau de qualification, les travailleurs préférant un emploi dans un secteur plus lucratif. Cette tendance est déjà palpable dans l enseignement secondaire qui connaît une fuite de ses meilleurs enseignants vers d autres professions. Au cours de ces dernières années, le corps enseignant a vu son niveau de salaire passer derrière celui de la majorité des autres professions. Ils gagnent en moyenne 9 000 livres (13 700 euro) de moins que leurs collègues du supérieur. L année dernière, le bras de fer (qui a mal tourné) engagé par l ASTI (Association of Secondary Teachers of Ireland) avait pour but de dénoncer les tentatives de mise en condition du secondaire en vue de sa privatisation en l associant au secteur privé, à l aide de statistiques, afin de faciliter la future transition et de balayer le syndicat résistant au néolibéralisme. Il s agit une fois de plus d un cas qui trahit les motivations latentes de l AGCS.

Dans No Logo, Naomi Klein enquête sur certaines conséquences des attaques répétées que mènent les groupes industriels pour s emparer de l éducation. En 1996, les enseignants et les étudiants de l université du Wisconsin à Madison ont été censurés malgré eux suite à un accord de sponsoring que l administration a passé avec Reebok. Une des clauses de l accord stipulait que “ pendant un laps de temps raisonnable après le trimestre, l université ne fera circuler aucune déclaration officielle dénigrant Reebok. De plus, l université est tenue de sanctionner rapidement tout employé, agent ou représentant de l université dénigrant Reebok ”. En 1998, une section d Amnesty à l université de Kent State a vu sa demande de financement annulée après qu elle a appelé au boycott des produits de Coca Cola pour son soutien à la dictature qui sévissait alors au Nigeria, Coca Cola détenant les droits exclusifs de vente sur le campus. On peut également citer le cas de cet élève expulsé de son lycée de Greenbriar pour avoir porté un tee-shirt Pepsi lors d une journée dédiée à Coca Cola. Et que peut-on dire de l invasion des écoles américaines par Channel One : les élèvent doivent regarder deux heures par jour de publicité pour 12 minutes de sujets d actualité sur les adolescents. En retour, les écoles ne reçoivent pas directement d argent, mais elles ont le droit d utiliser le matériel vidéo dans d autres cours. Un élève qui a refusé d assister à ce matraquage publicitaire



quotidien, a été arrêté pour avoir séché les cours et a été gardé en détention par la police.

Ces situations peuvent paraître extrêmes, mais elles reflètent parfaitement la volonté d éradication de la pensée libre et indépendante des campus américains. L Irlande est en train de leur emboîter le pas. Les partenariats public-privé (PPP) constituent le premier pas vers la privatisation de l éducation. On a été témoin d entraves aux libertés civiles avec seize arrestations et une démonstration violente de la police à l encontre de manifestants pacifiques lors d une manifestation anti-PPP, les forces de police ont chargé sur n importe quel individu qui exprimait son désaccord. En France, des étudiants ont utilisé la tactique du mélange des cultures en rebaptisant leur université afin de dénoncer les tentatives de main mise des groupes industriels sur l éducation. Mais à l UCD (University College of Dublin), il est trop tard pour entreprendre de tels actes de résistance. Nous sommes déjà diplômés de Tony O Reilly Hall et suivons actuellement les cours à la Smurfit School of Business.

L AGCS n est pas un problème abstrait. Il ne peut plus être ignoré par nos syndicats étudiants soit disant parce qu il ne concerne pas les étudiants de l UCD. La campagne de concertation menée par l élite mondiale pour nous déposséder d un système d éducation public, de nos bourses, pour transformer nos universités en usines de l esprit, sans plus aucun rapport avec un développement et une stimulation intellectuelle, où les étudiants sont formés à la chaîne pour devenir des automates obéissants dans les futurs " moulins sataniques de l enfer " est une réalité qui envahit nos vies à tous. Nous ne pouvons plus ignorer la cannibalisation et la marchandisation de tous les aspects de nos vies qui ont pour seule ligne de mire le profit. Un autre monde est possible. Rejoignez la contre-attaque parce trop c est trop.

Schuijlenburg eustudenten@gmx.net

Première parution, liste électronique d'information internationale sur l'AGCS.

Brèves d OMC

Par omc.marseille@attac.org

A- R.Zoellick, nouveau missionnaire pour les OGM en terre d'Afrique :

Au cours de sa tournée dans la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Représentant US au Commerce a annoncé que les USA allaient accorder des dons d'une hauteur de 8.7 Millions $ pour permettre à ces pays d'améliorer leurs capacités commerciales, dont 3 sur 3 ans pour aider à l'intégration régionale et à les lier à la Loi Croissance et Opportunité en Afrique (AGOA° et 3 sur 2 ans pour aider les producteurs agricoles locaux à se conformer aux normes sanitaires des USA et de l'UE. Il a d'autre entrepris des démarches pour accroître le soutien des Africains à la biotechnologie. Les USA recherchent le soutien des PED pour s'opposer au moratoire de fait de l'UE sur l'approbation des OGM à l'OMC. Jusqu'ici il a obtenu l'appui du Kenya et de l'Afrique du Sud. Bien que ce pays soit actuellement le seul en Afrique à approuver leur usage limité, le Zimbabwe, le Kenya et le Swaziland ont commencé à en envisager l'usage, suivis probablement par d'autres.

B- Se qualifier pour l'AGOA : l'exemple tanzanien : (12/02/2002)

Ce pays a obtenu le droit d'exporter toute une série de produits aux USA, dont des textiles et de l'habillement, en exemption de droits de douanes selon l'US Africa Growth and Opportunity Act (AGOA). Pour cela, il a du adhérer à un ensemble de strictes conditions dont la levée des obstacles au commerce et à l'investissement US et la protection de la propriété intellectuelle. Il avait déjà du accepter les mêmes conditions pour se qualifier fin 2001 à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) de la Banque Mondiale et du FMI. Selon l'AGOA, les pays participant peuvent exporter sans droits des quantités illimitées de vêtements réalisés à partir de tissus ou de fils d'origine US. 35 pays d'Afrique sub-saharienne se sont actuellement qualifiés pour ce programme.

C- Le G8 met en garde contre des "attentes irréalistes" sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA) :

Le représentant du G8, à la suite d'une réunion avec l'Afrique du Sud et le comité d'application du NDPA, a souligné que le NPDA n'avait pas pour objectif principal des apports financiers mais était destiné à aider à la création du climat approprié pour accroître les investissements [!!].

D- L'UE lève l'obligation de tests particuliers sur les importations de bœuf US : (20/02/2002)

Cette levée fait suite à un avis favorable du Comité Vétérinaire Permanent Européen sur proposition de la Commission. Les importations des USA ou d'autres parties du monde seront traitées sur un pied d'égalité, le consigne ment de 20 % des viandes US importées étant de ce fait abandonné. Le pourcentage avait déjà été réduit de 100 à 20 % en Septembre 2001. Le communiqué de presse déclare que "les derniers résultats de tests pour la recherche d'hormones sur le bœuf US importé n'ont révélé aucune trace d'hormones sur les animaux sur pied ou les carcasses" Néanmoins."l 'importation de bœuf aux hormones reste interdite dans l'UE". En réaction à cette mesure jugée contraire aux règles de l'OMC, les USA ont imposé des mesures restrictives sur les importations européennes d'une valeur annuelle de 117 Millions$.

E- Les USA veulent que soit reconnue une interdépendance entre l'ORD et le mécanisme de l'ALE des Amériques :

Les USA ont appelé à la reconnaissance de l'interdépendance entre les mécanismes du règlement des différends de l'OMC et celui du futur Accord de Libre-Echange des Amériques afin d'éviter une pratique juridique contradictoire. L'OMC doit se mettre d'accord sur un Code de Règlement des Différends clarifié et amélioré d'ici Mai 2003 (selon le § 30 de la Déclaration de Doha)

L'art 5 du chapitre sur le Règlement des Litiges intitulé "choix du Forum" du projet de l'ALEA, ses membres peuvent choisir librement le forum où les exposer au cas où elles relèvent de la juridiction de l'un ou de l'autre Organisme. Mais une fois que le membre aura engagé le règlement de son différend devant l'organisme de l'ALEA, il ne pourra plus en changer.

F- Quand l'Asie sert de poubelle aux déchets US:

Un rapport diffusé par 2 ONG indique que des composants électroniques usagés expédiés des USA vers l'Inde et la Chine menacent sérieusement la santé et l'environnement de ces régions. Dans la ville de Guiyu, au sud de la province de Guangdong, " une quantité énorme de matériel électronique usagé et de produits résiduels n'est pas recyclée mais simplement enfouie en plein champ, près des berges de rivières, étangs, zones humides et dans les canaux d'irrigation". Les échantillons de sédiments et d'eau prélevés dans la zone montre la présence d'un taux élevé de ces métaux lourds que l'on trouve dans les ordinateurs et d'autres composants électroniques. Entre 50 et 80 % des déchets électroniques qui devraient être recyclés dans les Etats de l'Ouest des USA sont acheminés en Chine, Inde et Pakistan, qui connaissent des règlements environnementaux moins sévères. (Rapport du Basel Action Network et de la Silicon Valley Toxics Coalition du 25/02/2002 disponible sur http://www.ban.org/)

G- Echec du Codex sur le principe d'équivalence en matière de certification sanitaire : (25/2-1/3/2002)

L'Association Internationale des Organisations de Consommateurs en produits alimentaires a toutefois pu se prévaloir d'une petite victoire dans la mesure où les délégués ont accepté de faire référence, au-delà de la facilitation du commerce, à la santé des consommateurs dans le Préambule

H- Le Brésil a l'intention de poursuivre l'UE et les USA contre leurs subventions agricoles :

Ce pays déposera plainte contre l'UE pour les subventions dont elle fait bénéficier son industrie sucrière et contre les USA pour leur soutien aux cotonniers et aux producteurs de soja. Le Brésil est en effet un des grands exportateurs de ces trois produits. Il prouvera que l'UE, le plus grand producteur de sucre raffiné dans le monde, exporte son sucre au-dessous des coûts moyens de production. Pour les USA, le ministre de l'Agriculture brésilien a expliqué que ceux-ci"subventionnent aujourd'hui le prix de leur soja à 20 ou 25 % de sa valeur ce qui réduit les possibilités exportatrices du Brésil". Selon le ministre, la production agricole de son pays pourrait doubler ou tripler sans ces subventions.(Conférence de Presse du 26/02/2002)

Groupe Traités internationaux de Marseille
Omc.marseille@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/indexfr puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 22
AUSTRIA : Wien



FRANCE: Bernay – Antibes – Dieppe – Pau – Saintes – Lardy – Orléans – Etouvie – Mantes la Jolie – Bayonne - Bordeaux

-- Samedi 23
BELGIQUE BELGIE: Bruxelles
DANMARK: SFU
FINLAND SUOMI: Espoo
FRANCE: Paris 11 – Dieppe – Nimes – Rouen – Tours – Bordeaux – Montpellier – Amiens - Paris

-- Dimanche 24
FRANCE: Paris 11 – Tours – Amboise – Chinon – Arras – Montreuil
SVERIGE : Sjuharad

-- Lundi 25
AUSTRIA: Lienz
FRANCE: Lille – Marseille – Martigues – Pamiers – Bettancourt – Grammont – Ganges – Bodeaux
ITALIA : Vicenza

-- Mardi 26
AUSTRIA: KAB-Steyr
FRANCE: Saint Nazaire – Paris 11 – Evreux – Montmorillon – Clichy – Bordeaux – Macon – Tours – Epinal
SVERIGE : Alingsas - Goteborg